

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Hausse des prix de l'énergie dans le contexte international

Dans un contexte international marqué par une situation de conflit exceptionnel au Moyen-Orient, les marchés mondiaux de l'énergie connaissent depuis quelques semaines une hausse généralisée.

La baisse et le blocage de la production au Moyen-Orient ont entraîné une dégradation rapide de la conjoncture énergétique mondiale, qui s'est traduite par une augmentation très significative des cours des produits pétroliers, affectant le monde entier.

Si la Martinique a été provisoirement préservée de ces hausses par le système de fixation administrée des prix tout au long du mois de mars, cette situation se traduira mécaniquement en avril par une hausse de prix directement liée à l'évolution des cours internationaux des produits pétroliers et de la parité euro/dollar également défavorable.

Malgré ce contexte économique défavorable, la sécurité énergétique de la Martinique est pleinement assurée. En effet, la raffinerie de la SARA et ses contrats d'approvisionnement permettent de répondre aux besoins du territoire.

Un mécanisme de fixation des prix qui dépend de l'évolution des cours mondiaux

Les prix en Martinique sont administrés et évoluent chaque mois en fonction des cotations sur les marchés mondiaux et de la parité euro/dollar. Ce mécanisme permet de lisser les variations quotidiennes, tout en reflétant les tendances de fond, à la hausse comme à la baisse.

Concernant les carburants : les cotations internationales du brut, du sans-plomb et du gazole raffinés sont en nette hausse, respectivement de 38%, 40% et 59% au cours des quinze premiers jours de mars par rapport aux quinze premiers jours de février.

Cette évolution entraînera mécaniquement une augmentation des prix à la pompe.

En Martinique, cette hausse restera contenue pour le super sans plomb, plus forte en revanche sur le gazole. Les prix demeureront néanmoins inférieurs à ceux constatés actuellement dans l'hexagone.

Concernant le gaz : les cotations ont été moins impactées par le contexte international.

Seule la dépréciation de l'euro face au dollar entraînera une augmentation modérée du prix de la bouteille de gaz.

Une attention constante est portée par les services de l'État afin que l'évolution des prix à la pompe reflète fidèlement celle des coûts de marché, dans le respect strict du cadre réglementaire.

Un dispositif qui protège les consommateurs martiniquais

Le dispositif de régulation des prix en vigueur en Martinique est exceptionnel et se fonde sur une logique de prix administrés, au bénéfice des consommateurs.

Comme dans les autres DOM, il déroge au principe général de liberté des prix, empêchant ainsi les acteurs économiques de fixer librement leurs marges et leurs prix de vente.

Il protège efficacement les consommateurs martiniquais face aux fluctuations des marchés internationaux.

Contrairement à l'hexagone, l'État ne prélève pas en Martinique de taxes sur les carburants, ce qui contribue directement à limiter le niveau des prix pour les usagers martiniquais.

Dans le contexte actuel de forte tension, ce mécanisme réglementaire joue pleinement son rôle. Il permet notamment d'encadrer strictement les marges de la SARA, des grossistes et des distributeurs, qui resteront inchangés.

Il permettra, dès que les tensions internationales s'atténueront et que les cours de l'énergie se stabiliseront, un retour à des niveaux de prix plus modérés.

Approvisionnement : une situation sécurisée

La préfecture tient à apporter un message clair et rassurant : il n'existe à ce stade aucun risque de pénurie de carburants en Martinique.

Les approvisionnements sont assurés de manière continue et sécurisée grâce à un contrat annuel de fourniture en carburant passé par la SARA avant le déclenchement de la crise et garantissant l'approvisionnement au cours du marché.

Les flux logistiques permettent donc de répondre aux besoins courants du territoire.

Dans ce contexte, le préfet appelle à la responsabilité collective de la population pour éviter les phénomènes de sur-stockage, susceptibles à eux seuls de désorganiser les circuits d'approvisionnement et de générer des tensions artificielles dans la distribution.

Les hausses interviendront au 1er avril 2026

Compte tenu de l'absence de revalorisation mensuelle intervenue depuis le début de la crise iranienne, le prix des carburants sur l'île a été provisoirement préservé de la hausse généralisée des coûts d'approvisionnements.

La hausse repercutant ces coûts interviendra donc mécaniquement au 1er avril prochain.

Compte tenu de l'ampleur inédite de la hausse attendue, le préfet a souhaité partager dès à présent aux acteurs martiniquais de façon exceptionnellement anticipée et transparente les déterminants qui conduisent à cette augmentation.

Malgré la hausse attendue, le mécanisme actuel permet de garantir que celle-ci se limitera à la réalité de la hausse des coûts des approvisionnements, et ne profitera ni à la SARA, ni aux grossistes ni aux détaillants, dont les marges resteront strictement encadrées à leur niveau actuel.

Les services de l'État restent pleinement mobilisés pour suivre l'évolution de la situation internationale et ses impacts locaux, en lien étroit avec l'ensemble des acteurs concernés.

Une cellule de suivi sera mise en place avec les chambres consulaires, la DRFIP, la DEETS et la CGSS pour accompagner les entreprises en difficulté en raison des hausses de prix constatées.